



## DOSSIER DE PRESSE

# 2024

*L'assurance inclusive : retour aux fondamentaux et innovation sociale*

 **Entrepreneurs  
de la Cité**

---

**LA MICRO-ASSURANCE POUR ENTREPRENDRE**

# SOMMAIRE

- Le mot du Président
- Le mot de la Déléguée Générale

## I - QUI SOMMES-NOUS ?

- A Origine et fondements de la micro-assurance
- B Création de la Fondation
- C Reconnaissance d'utilité publique
- D Typologie des bénéficiaires
- E Gouvernance

## II - LA FONDATION EN ACTION

- A Notre offre de protection
- B Nos chiffres clés
- C L'impact social de la micro-assurance
- D Témoignage de bénéficiaires

## III - ANNEXES

- A Un événement en faveur de l'assurance inclusive signé EDLC !
- B Nos principaux partenaires et mécènes
- C Notre offre Local Sécur'
- D La reconnaissance d'utilité publique des Fondations

# LE MOT

## DU PRÉSIDENT

Laurent DES BREST, titulaire d'un DEA de droit social et du travail, a rejoint CFDP, compagnie indépendante spécialisée dans l'assurance de protection juridique en 1986, puis en est devenu Président en 2005.

Il est également membre fondateur d'Entrepreneurs de la cité depuis 2007 et préside la Fondation depuis 2018.



**Laurent DES BREST**

“ Au-delà des règles de marché classiques, nous croyons en la force des interactions humaines qui permettent aux entrepreneurs en devenir de s'entourer des compétences et ressources nécessaires pour initier leur projet avec confiance et sérénité.

Dès son lancement, Entrepreneurs de la Cité a dépassé les théories économiques conventionnelles pour ouvrir les portes de l'assurance aux créateurs d'entreprise les plus fragiles. Prévenir, protéger, pérenniser... c'est certes la raison d'être des assureurs. Mais créer de la solidarité, n'est-ce pas aussi l'essence même de l'assurance ?

Pour nous, l'inclusion, c'est accompagner de plus en plus de porteurs de projet éloignés de l'emploi dans l'entrepreneuriat à impact. Forts de nos 17 ans d'engagement, nous sommes fiers de contribuer à valoriser une économie toujours plus inclusive, en mobilisant le monde de l'assurance au service d'un projet universel et utile socialement. Chaque micro-entrepreneur vulnérable accompagné par la Fondation, c'est une victoire qui prouve la force de la solidarité. Et notre ambition est de faire grandir cette communauté engagée et volontaire. ”



# LE MOT DE

## LA DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

Diplômée de SciencesPo Paris et HEC Paris, Claire Benisti a démarré sa carrière au sein du cabinet Accenture en tant que consultante en management. Elle a rejoint le secteur de la solidarité internationale en 2015, d'abord en Asie du sud-est puis en France, au sein d'ONG engagées sur les problématiques de développement durable et de justice sociale.

Ce sont ces mêmes convictions qui l'ont amenée à rejoindre la Fondation EDLC en 2022 au poste de Déléguée Générale.



**Claire Benisti**

En 2023, la création de micro-entreprises poursuivait sa progression pour atteindre quasi 668 000 immatriculations, soit une augmentation de 3% par rapport à 2022, malgré une baisse des créations d'entreprises de 1% à l'échelle nationale, tous statuts confondus. Si ce statut séduit toujours plus d'entrepreneurs, il ne doit pas occulter les défis qu'engendre un tel projet, qui plus est dans un contexte socio-économique profondément dégradé.

Pour autant, le secteur de l'assurance a souvent su saisir l'occasion de grands sinistres (comme la catastrophe AZF de 2001) ou de crises majeures (la pandémie de Covid-19 est encore présente dans tous les esprits) pour engager des transformations profondes et réaffirmer son rôle crucial de filet de sécurité et de solidarité, notamment pour les plus fragiles.

C'est précisément le but de l'assurance inclusive, qui renoue avec les fondamentaux de l'assurance : mutualiser, protéger et rebondir. Il est urgent de mobiliser l'ensemble des parties prenantes (pouvoirs publics, assureurs, distributeurs) autour du sujet, de développer des solutions d'assurance innovantes et adaptées, et d'accompagner avec attention et humanité ceux d'entre nous qui sont et seront les plus touchés par les chocs systémiques présents à venir.

C'est ce qui anime l'équipe d'Entrepreneurs de la Cité : protéger les nouveaux entrepreneurs en situation de précarité face aux risques économiques de leur activité afin de favoriser la pérennité de leur projet.



**QUI  
SOMMES-  
NOUS ?**



# ORGINES ET FONDEMENTS DE LA MICRO-ASSURANCE

## *Un besoin d'assurance adaptée pour les micro-entrepreneurs*

Le terme « micro-assurance » a émergé à la fin des années 80. Il s'inscrit dans la lignée du concept de microcrédit développé, lui, dans les années 70, par le professeur d'économie **Muhammad Yunus, récompensé du Prix Nobel de la Paix en 2006**. Le premier produit de micro-assurance « Grameen Bima » a été créé en 1988 au Bangladesh par Delta Life Insurer et ciblait les populations rurales pauvres. En France, **la micro-assurance s'adresse aux entrepreneurs** en situation de vulnérabilité (chômage longue durée, handicap, éloignement du marché du travail, etc.) qui se tournent vers la création d'activité pour sortir de la précarité et se réinsérer économiquement.

### **RAPPEL :**

Le statut de micro-entrepreneur permet d'exercer en nom propre. Il s'agit d'une entreprise individuelle qui bénéficie d'un régime fiscal et social simplifié.

Les modalités de création et la gestion de l'entreprise sont plus simples que celles d'une société. Par exemple, il n'est pas nécessaire de rédiger des statuts ou de constituer un capital social.

L'entreprise individuelle, contrairement à la société, n'entraîne pas la création d'une personnalité juridique. Elle est rattachée à une personne, c'est pourquoi il n'est pas possible de posséder plusieurs entreprises individuelles.

En tant que micro-entrepreneur, il est possible d'exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale.\*

## CRÉATION DE LA FONDATION



La **Fondation Entrepreneurs de la Cité** est née de ce double constat : il existe en France des chômeurs prêts à **prendre des risques pour créer leur propre emploi** ; cependant, alors qu'ils accèdent désormais à des offres de prêts adaptées (micro-crédit), la plupart des organismes/assureurs sont frileux pour couvrir **leurs risques professionnels et personnels à des tarifs adaptés**. La Fondation Entrepreneurs de la Cité, fondée en 2007, est la première organisation à avoir lancé un produit de micro-assurance en France. Elle propose ainsi aux micro-entrepreneurs une assurance abordable qui

couvre leurs risques personnels et professionnels. L'offre de la fondation est à la fois **innovante** en ce qu'elle propose une couverture **simple, accessible et universelle, et solidaire**, en ce qu'elle renoue avec le principe de mutualisation des risques. Depuis sa création, la Fondation a accueilli **plus de 33 200 créateurs d'entreprise** et en a effectivement soutenu près de **10 120**.

### Profil du portefeuille d'entrepreneurs accompagnés par EDLC :

- Moyenne d'âge : 47 ans
- 83% d'anciens demandeurs d'emploi
- 60% de femmes
- 7% d'assurés non diplômés / 79% avec un niveau d'étude inférieur à bac +3
- 80% de travailleurs handicapés



## RECONNAISSANCE D'UTILITE PUBLIQUE

Les membres fondateurs à l'origine du projet ont souhaité l'incarner à travers une fondation reconnue d'utilité publique afin de traduire **l'expression de leurs valeurs et de leurs intentions** (humanisme, solidarité, engagement citoyen) :

- Être à l'écoute de leurs concitoyens et en particulier des plus fragiles ;
- Participer à un développement économique et social responsable ;
- Innover socialement pour agir autrement.

Ainsi, **les valeurs fondatrices du projet**, la vulnérabilité du public auquel il s'adresse, l'absence de but lucratif et la dimension d'intérêt général de l'action de la Fondation Entrepreneurs de la Cité lui ont permis d'être **reconnue d'utilité publique par décret du Conseil d'état en date du 19 décembre 2008**.



*La Fondation Entrepreneurs de la Cité est aujourd'hui la seule institution de micro-assurance reconnue d'utilité publique en France.*



# TYPOLOGIE DES BÉNÉFICIAIRES

La Fondation Entrepreneurs de la Cité a pour objectif de **protéger** les nouveaux entrepreneurs **en situation de précarité** contre les risques économiques de leur activité afin de favoriser la **pérennité** de leur entreprise. Elle s'adresse aux micro-entrepreneurs volontaires, mais fragiles, très exposés au risque de perdre leur entreprise. Ce sont :



Des entrepreneurs financés par un micro-crédit, prêt NACRE ou prêt bancaire (inférieur à 25 000€)



Des entrepreneurs suivis par un réseau d'accompagnement (l'ADIE, BGE, France Active, Positive Planet, etc.)



Des personnes exclues du marché de l'emploi : chômeurs, bénéficiaires des minimas sociaux, jeunes, seniors, travailleurs handicapés

Il est également à noter que **9% des assurés de la Fondation exercent leur activité dans un quartier « Politique de la Ville »**, quartiers où le taux de chômage est de 25%, soit le double du taux de chômage national.

L'action de la Fondation est très significative dans ces quartiers où le travail indépendant apparaît souvent comme la **seule alternative** pour générer des revenus.

## L'OFFRE DE LA FONDATION CONCERNANT LES ENTREPRISES :

- De plus de 300 secteurs d'activité (à l'exclusion des activités réglementées)
- De moins de 3 personnes
- De tous statuts, y compris micro-entreprise
- Ayant moins de 3 ans d'existence
- Exerçant dans un local de moins de 120 m<sup>2</sup>

# GOUVERNANCE DE LA FONDATION

La Fondation est pilotée par un Conseil d'Administration, présidé par **Laurent DES BREST** et réparti en 3 Collèges :

## COLLÈGE DES MEMBRES FONDATEURS

- Groupe April, représenté par **Marc-André DUPONT**, Directeur Général Délégué Pôle Dommages
- CNP Assurances, représentée par **Laure CHATEL**, Directrice Grand Âge / Autonomie
- CFDP, représenté par **Laurent DES BREST**, Président
- Matmut, représenté par **Emmanuel PETIT**, Directeur RSE
- AG2R La Mondiale, représentée par **Philippe DABAT**, Directeur Général Adjoint

## COLLÈGE DES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

- L'ADIE, représentée par **Bruno GAUTHIER**, Directeur du Développement
- France active, représentée par **Jean-Dominique BERNARDINI**, Directeur des Partenariats
- Réseau BGE, représenté par **Séverine FILLON**, Déléguée Générale Adjointe
- CRESUS, représenté par **Jean-Louis KIEHL**, Président

## COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- **François GARREAU**, Responsable de la mission RSE auprès du COMEX de Generali France et Président de la Commission Développement durable de France Assureurs
- **Marc NABETH**, Directeur Digital & Innovation chez Valmen Consulting
- **Olivier CANIOU**, Directeur Technique d'Alkera
- **Sylvie BONNEAU**, Responsable Réseau d'Innovation à la Banque de France
- **Maître Alain CURTET**, Avocat au sein du cabinet AC Compliance

# GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION

- **Luc MAYAUX**, **Président**, Professeur des Universités
- **Jean-Bernard COFFY**, Ancien directeur de la Gouvernance et du Partenariat de Pôle Emploi
- **Maud LIARAS**, Consultante, Docteur en droit
- **Frédéric FRANÇOIS**, Directeur marketing et développement chez Malakoff Humanis
- **Dominique GROS**, Ancien Président du Groupe Polyexpert
- **Régis DE JOUSSINEAU**, Dirigeant de la société NeauRisk

## NOS MEMBRES FONDATEURS



evolem



matmut



AG2R LA MONDIALE





**LA  
FONDATION  
EN ACTION**

# NOTRE OFFRE DE PROTECTION

## ASSURER SON ACTIVITÉ



### LA MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE À DOMICILE

Cette garantie couvre le contenu professionnel à domicile en cas de vol et vandalisme, dégât des eaux, incendie.

entre 8€ et  
12€ par  
mois



### LA MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE AVEC LOCAL

Local, matériel et marchandises sont protégés en cas d'incident : tempête, catastrophe naturelle, vol et vandalisme, dégât des eaux, incendie, perte de denrées périssables et marchandises transportées, bris de vitres (vitrines, enseignes).

entre 15€ et  
22.5€ par  
mois



### LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

La responsabilité civile professionnelle est assurée en cas de d'erreur professionnelle, retard dans la livraison de la prestation, négligence ou omission, défaut de conseil.

entre 11€ et  
16.5€ par  
mois



### LA RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE POUR LES ENTREPRENEURS DU BATIMENT

Cette garantie, obligatoire pour pouvoir faire un chantier, couvre : les dommages matériels et corporels dont l'entrepreneur est responsable en cours de chantier (responsabilité civile), les dommages à l'ouvrage en cours de travaux, les dommages à l'ouvrage après les travaux (garantie décennale), la garantie défense pénale et recours (protection juridique).

sur devis, à  
partir de  
56€/mois

## ASSURER SES REVENUS ET SA SANTÉ



### COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : UNE MUTUELLE AUX GARANTIES ESSENTIELLES

- Une complémentaire santé « 100 % santé » qui propose le panier optique et dentaire de base avec un reste à charge 0.
- Le tiers-payant disponible pour éviter toute avance de frais.
- Pas d'augmentation de tarifs avec l'âge : chez EDLC, l'entrepreneur paye le même tarif, qu'il ait 18 ou 65 ans.
- Une gratuité à partir du troisième enfant.

31€ par  
mois pour les  
adultes, 18€  
pour les  
enfants



### PRÉVOYANCE - INCAPACITÉ TEMPORAIRE TOTALE DE TRAVAIL (ITT)

Une indemnité journalière de 30€ par jour pendant 90 JOURS (dont la franchise de 10 jours) est versée en cas d'arrêt de travail suite à :

- Un arrêt maladie du médecin
- Un accident
- Une hospitalisation

- Le versement des indemnités est possible dès la 1ère année d'activité.
- Versement des indemnités journalières quels que soient les revenus (même s'ils sont inférieurs au plafond de la sécurité sociale).

14.5€ par  
mois



## NOS CHIFFRES CLÉS

Tous les 4 ans, Entrepreneurs de la cité réalise une étude d'impact social de son action. L'enquête menée auprès des bénéficiaires a révélé que :

- Pour **46%** d'entre eux, « sortir d'une situation de chômage ou d'absence d'emploi en sortie d'études » est **une des premières motivations** à la création d'entreprise, citée avec l'envie d'entreprendre (53%).
- **26%** des personnes interrogées **ne se seraient pas assurées** si elles n'avaient pas pu bénéficier de l'offre de la Fondation Entrepreneurs de la Cité. Les raisons invoquées sont en majorité le manque de **moyens financiers** et l'impossibilité de s'assurer du fait de la **maladie ou du handicap**.
- Ils sont d'ailleurs **83%** à avoir le sentiment de **bien protéger leur entreprise** grâce à la micro-assurance.
- Enfin, l'étude a révélé que **71%** des répondants estiment que la micro-assurance **contribue au développement de l'entreprise** en permettant notamment d'investir dans d'autres postes de dépense et en rassurant les clients sur la solidité de l'entreprise.

### ENQUÊTE DE SATISFACTION 2023

**92%**

Estiment qu'EDLC se démarque des assureurs du marché classique :

- Par ses tarifs solidaires (54%)
- Par l'accompagnement (27%)
- Par des produits et services dédiés (11%)

**87%**

Sont satisfaits de l'offre de service proposée

# TÉMOIGNAGES DE BÉNÉFICIAIRES



## **Mickael R. - Gérant et créateur de l'entreprise Pépé José**

J'ai adhéré pour deux principales causes : la simplicité des démarches, avec des échanges téléphoniques et des mails clairs et le côté très abordable des assurances. Lors de la crise sanitaire, les newsletters nous ont tenus informés sur les aides à prescrire. C'est un support et un soutien moral pour le lancement !

## **Davy L. - Créateur de l'entreprise Lelong Cake**

J'ai adhéré chez EDLC après avoir fait quelques devis comparatifs, et j'ai vu que vous étiez dans la moyenne basse en tarifs. Après, quand je me suis renseigné, j'ai bien aimé les valeurs que vous représentez, la proximité avec vos adhérents.



## **Malika B. - Créatrice de l'entreprise Lika Gourmand**

J'ai adhéré chez EDLC parce que c'est un double soulagement : psychologique surtout, mais aussi sécuritaire. Malgré mon âge, ils m'ont conseillé et j'ai pu ouvrir mon entreprise. C'était un grand soulagement ! EDLC je les conseille à tous !

## **Davy L. - Créateur de l'entreprise Lelong Cake**

Sans EDLC, je n'aurais pas pu m'assurer. La librairie est un petit commerce, je ne pourrais pas payer 200 € par mois. J'ai trouvé que l'accompagnement d'EDLC était très bien. Ils sont appuyés par des gros assureurs, ils sont professionnels et rassurants. C'est bien d'avoir des gens au téléphone qui savent ce que c'est que d'être entrepreneur. »



A large, stylized number '5' is the central graphic element. It is composed of white and yellow geometric shapes. The top horizontal bar is white, while the vertical stem and the bottom curve are yellow. The background is a solid yellow color.

**ANNEXES**

# UN ÉVÉNEMENT SIGNÉ EDLC !

RETOUR SUR NOTRE CONFÉRENCE INÉDITE SUR L'ASSURANCE INCLUSIVE ET SOLIDAIRE !

## ***“Assurance inclusive : retour aux fondamentaux et innovation sociale”***

Le 11 avril dernier, nous avons eu le plaisir d'organiser pour la toute première fois une grande conférence consacrée à l'assurance inclusive. Au cœur du Philanthro-Lab, un lieu chargé d'histoire et de symboles du 5ème arrondissement de Paris, nous avons réuni de nombreux professionnels de l'assurance pour les informer et les sensibiliser sur la mission que nous portons.

L'événement a rencontré un franc succès, aidé en cela par des intervenants de renom qui ont porté collectivement une ambition commune : lutter contre les inégalités d'accès à l'assurance et encourager l'entrepreneuriat à travers une offre de protection véritablement inclusive et solidaire.





# NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES ET MÉCÈNES

## L'AGEFIPH

L'Agefiph est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes. Dans le cadre du partenariat avec EDLC, l'Agefiph prend en charge pendant

deux ans les primes d'assurances de tous les entrepreneurs en situation de handicap accompagnés dans le cadre de leur dispositif. Durant leurs deux premières années de création, les entrepreneurs bénéficient ainsi de la gratuité de leur assurance professionnelle et de leur complémentaire santé. Un partenariat dont nous sommes fiers et qui permet aux personnes les plus vulnérables de protéger et pérenniser leur activité sans se soucier du coût financier de leur assurance !



## EXEMPLES DE RÉSEAUX D'ACCOMPAGNEMENT PARTENAIRES



Depuis 30 ans, le réseau de spécialistes de l'Adie finance et accompagne les créateurs d'entreprise pour une économie plus solidaire et responsable sur tous les territoires français en Métropole et en Outre-mer.



La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) accompagne les créateurs d'entreprise, les collectivités et dirigeants de TPE, PME, ETI et grands groupes dans leur développement et leur croissance.



BGE, réseau national précurseur sur les questions entrepreneuriales depuis 40 ans, a accompagné la création et la reprise de plus de 450 000 entreprises.

# NOS MÉCÈNES NATIONAUX

## NOS MÉCÈNES



LE SYNDICAT DES COURTIER D'ASSURANCES



Protection Juridique Indépendante



L'instinct de la croissance™



ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées



FAIRE AVANCER LA SOCIÉTÉ EN CONFIANCE



## NOS PARTENAIRES PUBLICS



Liberté  
Égalité  
Fraternité



## NOS MÉCÈNES EN COMPÉTENCES



Protection Juridique Indépendante



Avocat au Barreau de Paris



Expert en Cyber Sécurité





# LA RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE DES FONDATIONS

## **CONDITIONS EXIGÉES POUR PRÉSENTER CETTE DEMANDE DE RECONNAISSANCE**

La loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat dispose dans son article 18 que "La fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une oeuvre d'intérêt général et à but non lucratif. Lorsque l'acte de fondation a pour but la création d'une personne morale, la fondation ne jouit de la capacité juridique qu'à compter de la date d'entrée en vigueur du décret en Conseil d'État accordant la reconnaissance d'utilité publique. La reconnaissance d'utilité publique peut être retirée dans les mêmes formes".

## **CRITÈRES DE RECONNAISSANCE**

Qu'il s'agisse de fondations ou d'associations, le Conseil d'État a défini l'ensemble des critères requis pour obtenir la reconnaissance d'utilité publique, dont il vérifie pour chaque dossier qu'ils sont bien réunis. Ainsi l'établissement sollicitant sa reconnaissance d'utilité publique doit-il poursuivre un but d'intérêt général (c'est-à-dire distinct des intérêts particuliers de ses propres membres), non contraire à la loi et n'empiétant pas sur les compétences normalement dévolues à la puissance publique. Quant aux fondations, elles doivent apporter des garanties financières suffisantes (à titre indicatif, une dotation initiale d'un million d'euros) et également assurer leur indépendance par rapport aux fondateurs, ce qui se vérifie dans la composition du conseil d'administration ou de surveillance.

## **PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE**

Après instruction des dossiers par le ministère de l'Intérieur, l'avis des ministres compétents à raison de l'activité de l'établissement est requis préalablement à la saisine du Conseil d'État qui, in fine, se prononce sur le projet de décret et sur les statuts de l'établissement. Nonobstant le recours pour excès de pouvoir dont est susceptible le décret accordant la reconnaissance d'utilité publique, les statuts de l'établissement doivent obligatoirement mentionner que la fondation est dissoute en cas de retrait de la reconnaissance d'utilité publique par l'administration, qui sanctionne ainsi le non respect par la fondation de ses obligations légales ou statutaires.

# NOTRE OFFRE LOCAL'SECUR

# Alkera.

Pour accompagner nos adhérents dans la **détection des risques liés à leur local professionnel**, EDLC et Alkera ont monté un partenariat permettant de bénéficier gratuitement d'une visite d'expert de 30 à 45 minutes visant à contrôler les installations et alerter sur les risques éventuels avant la signature du bail.

**Entrepreneurs de la Cité** **Polyexpert** **Entrepreneurs de la Cité** **Polyexpert**

## LOCAL SÉCUR'

La Fondation Entrepreneurs de la Cité s'est associée au Groupe Polyexpert pour lancer un service **GRATUIT** : l'offre Local Sécuro'. Bénéficiez dès maintenant d'un diagnostic de votre local par un expert du Groupe Polyexpert.

**SERVICE GRATUIT**  
sans obligation de souscription à l'assurance

### QU'EST-CE QU'UN DIAGNOSTIC DU LOCAL ?

C'est la visite d'un expert en bâtiment, qui va réaliser durant 30 à 45 minutes un contrôle de vos installations pour pouvoir vous alerter sur les risques éventuels.

### QUE VÉRIFIE L'EXPERT EN BÂTIMENT ?

- L'état général du local, des toitures et des structures
- L'état des équipements de chauffage et des installations électriques
- La qualité des moyens de protection
- L'état des menuiseries extérieures

### QUI PEUT ACCÉDER À CE SERVICE GRATUIT ?

- Les créateurs d'entreprise accompagnés par un réseau d'aide à la création d'entreprise
- Les créateurs d'entreprise assurés par la Fondation Entrepreneurs de la Cité

### QUAND PEUT-ON FAIRE APPEL À CET EXPERT ?

- Avant la signature définitive du bail de location du local commercial
- Pendant les 4 premières années de location du local

### FUTUR OCCUPANT D'UN LOCAL PROFESSIONNEL ?

POUR ÉVITER LES MAUVAISES SURPRISES, FAITES-LE EXPERTISER GRATUITEMENT AVEC L'OFFRE LOCAL SÉCUR'

**Entrepreneurs de la Cité** LA MICRO-ASSURANCE POUR ENTREPRENDRE **Fondation reconnue d'utilité publique** **Polyexpert**

**EN SAVOIR PLUS SUR L'EXPERTISE ?**  
Consultez le site internet du Groupe [www.polyexpert.fr](http://www.polyexpert.fr)

**COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OFFRE ?**  
Contactez Entrepreneurs de la Cité  
• 04.27.24.52.70  
• [contact@fondationentrepreneursdelacite.org](mailto:contact@fondationentrepreneursdelacite.org)  
• [www.fondationentrepreneursdelacite.org](http://www.fondationentrepreneursdelacite.org)

Télécharger le flyer [en cliquant sur le lien suivant](#)



---

**LA MICRO-ASSURANCE POUR ENTREPRENDRE**

31 place Jules Grandclément, 69100 Villeurbanne  
04 37 24 52 70